

SUSPICION D'UNE MALADIE ANIMALE GRAVE

LES PREMIÈRES 48 HEURES POUR LES PRODUCTEURS



BUT

Fournir aux producteurs un guide à suivre dans les heures suivant un avis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) d'une suspicion de maladie réglementée au fédéral sur leur ferme.

CONTEXTE

L'ACIA n'a pas le droit d'informer les membres du public qu'elle mène une enquête dans votre élevage (Loi sur la protection des renseignements personnels). Il existe des exceptions à cette règle, mais elles nécessitent votre consentement. Par exemple, vous pouvez autoriser l'ACIA à contacter votre vétérinaire.

L'ACIA peut restreindre le déplacement des animaux en cas de suspicion de maladie. Toutefois, la mise en place de cette règle peut prendre du temps. Ce guide propose une liste de mesures à prendre en attendant que l'ACIA se rende sur place pour évaluer votre exploitation. Il demeure possible que votre troupeau soit négatif, de sorte que vous devez agir avec prudence, responsabilité et minutie.

Veillez envisager les mesures suivantes pour assurer votre protection et celle de votre troupeau et de votre exploitation.

COMMUNIQUER






IMMÉDIATEMENT!

- **Appelez votre vétérinaire pour lui donner une description complète de la situation. Si vous devez l'appeler en dehors des heures ouvrables, pendant la fin de semaine ou un jour férié, composez le numéro d'urgence et parlez au vétérinaire de garde.**
- Faites part de la situation aux membres de votre famille, à vos employés et à tous les propriétaires d'animaux présents sur votre ferme.
- Prévenez les chauffeurs des véhicules transportant vos animaux, le cas échéant.
- Informez votre vétérinaire que vous avez donné votre accord à l'ACIA afin qu'il discute avec lui de la situation sanitaire sur votre exploitation.
- Reportez les entrées et les sorties prévues d'animaux, de produits animaux et de personnes à votre ferme pendant les 48 prochaines heures, p. ex. livraisons d'aliments du bétail, camion de ramassage du lait, employés actuellement sur la ferme, employés censés venir à la ferme, animaux déjà chargés dans un camion, mais encore présents sur la ferme, activités des enfants sur la ferme, etc.

EN ATTENDANT L'APPLICATION DES DIRECTIVES DE L'ACIA

- Informez toute personne ayant eu un contact étroit avec les animaux au cours des derniers jours.
- Informez toute personne qui a reçu un chargement d'animaux de votre ferme au cours des derniers jours.

Suite...

<p>AMÉLIORER LA BIOSÉCURITÉ</p> 	<p>IMMÉDIATEMENT!</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermez et verrouillez les barrières de votre ferme. • Isolez les animaux malades. • Si possible, confiez la garde des animaux malades à un seul employé. • Ne déplacez pas les animaux hors de la ferme et ne permettez pas à d'autres de le faire. • Laissez les animaux morts sur place. • Informez l'ACIA si vous prévoyez de faire euthanasier des animaux. • Planifiez les soins aux animaux de manière à ce que les animaux en bonne santé soient soignés en premier. • Organisez vos vêtements de travail, vos équipements, les sources d'eau et d'aliments de manière à les utiliser séparément pour soigner les animaux malades ou suspects. • Lavez-vous souvent les mains. Nettoyez (ou changez) fréquemment vos chaussures/bottes. <p>EN ATTENDANT L'APPLICATION DES DIRECTIVES DE L'ACIA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimisez les allées et venues des personnes (membres de votre famille, employés, etc.) à l'intérieur et à l'extérieur de la ferme. • Cessez les contacts avec les exploitants d'autres fermes et avec les personnes qui travaillent dans d'autres fermes. • Si une personne doit quitter les lieux de votre exploitation, demandez-lui de changer de vêtements et de chaussures avant de partir et de suivre le protocole de sortie approprié. • Tenez un registre détaillé de tous les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des installations.
<p>PRÉPAREZ LA TENUE DE L'ENQUÊTE À LA FERME</p> 	<p>EN ATTENDANT L'APPLICATION DES DIRECTIVES DE L'ACIA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassemblez tous les documents pertinents, y compris les dossiers médicaux et les copies des registres de production et de mortalité. • Examinez votre registre de visiteurs et assurez-vous que vous disposez d'une liste des déplacements de véhicules, des visites et des déplacements d'animaux vers et depuis vos installations au cours des 21 jours précédents.
<p>SOUTIEN</p> 	<p>La situation sera très stressante, vous aurez besoin de soutien.</p> <p>Contactez votre vétérinaire, votre association de producteurs et/ou votre agence de commercialisation, entre autres, pour vous assurer que vous disposez du soutien dont vous avez besoin.</p>